



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Trente-septième session

**Colombo (Sri Lanka)
31 janvier-2 février 2024 et 19-22 février 2024**

Rapport de la 37^e session de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au
Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (APRC)
APRC@fao.org

I. Introduction

1. La 37^e session de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) était accueillie par le Bureau de la pêche du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République populaire de Chine.

2. La 37^e session a rassemblé 15 membres de la CPAP, un pays observateur et quatre organisations régionales observatrices, à savoir:

- 43 délégués représentant 15 membres de la CPAP;
- Quorum pendant la 37^e session:
 - Délégations présentes sur place: Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Viet Nam;
 - Délégations présentes en ligne: Australie, Bangladesh, Cambodge, Népal, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste;
 - Délégations absentes: États-Unis d'Amérique, France, Japon, Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni;
- 1 pays observateur membre de la FAO non membre de la CPAP: République démocratique populaire lao;
- 4 organes régionaux des pêches intergouvernementaux observateurs: Organisation intergouvernementale du Programme du golfe du Bengale (BOBP-IGO), Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC), Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP) et Organisation intergouvernementale de renseignements et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique (INFOFISH);
- 3 membres du personnel de la FAO (secrétariat de la CPAP, situé au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique).

3. La Commission a examiné les activités intersessions menées depuis sa 36^e session dans le cadre de son programme de travail approuvé et les activités du programme du Bureau régional de la FAO contribuant à la mise en œuvre de ses recommandations. Elle a étudié le rapport de la 78^e réunion de son Comité exécutif, ainsi que les résultats de l'atelier de la FAO sur l'amélioration de la compréhension du statut des stocks régionaux et les résultats du renforcement des capacités pour les évaluations régionales, et ceux de la réunion de haut niveau organisée par la FAO et le RCAAP sur l'innovation et les investissements en faveur d'une aquaculture durable. La Commission a été mise au fait des difficultés qui entravaient actuellement son bon fonctionnement, a examiné les conclusions et les recommandations du Groupe de travail ad hoc sur l'avenir de la CPAP et a pris une décision sur son avenir. Elle a également pris connaissance des travaux de ses membres et observateurs sur leurs programmes de travail relatifs aux activités de la CPAP et des priorités qu'il conviendrait de porter à l'attention de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (APRC).

II. Résultats

4. La Commission s'est félicitée des activités menées par le Secrétariat et de l'appui technique apporté par la FAO à ses membres au cours de la période biennale, et a remercié la FAO pour son appui aux initiatives de renforcement des capacités et de la coopération régionale de la pêche et de l'aquaculture.

Suspension de la Commission

5. La Commission s'est félicitée de sa contribution à la promotion de la coopération régionale et des conseils qu'elle fournit à ses membres depuis sa création, il y a 75 ans.

6. La Commission a salué le rapport et les conclusions du Groupe de travail ad hoc et a rendu hommage aux travaux de ce dernier.

7. La Commission a pris acte des difficultés financières croissantes qu'elle rencontrait et du fait qu'il lui fallait mobiliser des ressources suffisantes et durables pour établir un programme de travail.

8. La Commission a insisté sur le fait que la coopération régionale en matière de gestion et de gouvernance des pêches et la coopération en matière de développement durable et responsable de l'aquaculture restaient indispensables.

9. La Commission a également souligné que la suspension de ses activités ne devait pas être interprétée comme une remise en cause des efforts déployés par la FAO et les membres de la CPAP pour renforcer la coopération dans le secteur de la pêche au sein de la région, y compris dans le cadre de ceux liés aux programmes pertinents de la FAO.

Recommandations de la Commission à l'attention de l'APRC

10. La Commission a constaté qu'elle était toujours la seule plateforme régionale de la FAO dans la région de l'Asie et du Pacifique s'intéressant à la pêche de capture et à l'aquaculture.

11. Les membres de la CPAP ont réaffirmé leur attachement à la durabilité, à la réalisation des objectifs de développement durable et à la pêche responsable, et ont décrit les politiques et législations qui étaient mises en place dans leurs pays.

12. Plusieurs membres ont indiqué que l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche soulevait des difficultés quant à la manière de mener des évaluations des pêches appropriées et de prendre en compte le secteur artisanal. La Commission a demandé que la FAO lance une initiative de renforcement des capacités afin d'améliorer l'évaluation des stocks marins et de fournir des avis techniques, en particulier pour résoudre les problèmes de la pêche artisanale.

13. Les membres de la CPAP ont également demandé à la FAO de leur donner des conseils pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal afin d'assurer une gestion efficace et une utilisation durable des ressources marines et pour appliquer d'autres mesures de conservation efficaces.

14. Les membres de la CPAP ont insisté sur l'importance du développement durable de l'aquaculture pour leurs politiques en matière de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance et de développement durable, tant en termes d'exportations que d'approvisionnement alimentaire. Ils ont également souligné l'importance du renforcement des capacités et le besoin de directives en matière d'innovation, de mesures de planification efficaces et d'investissement dans le secteur de l'aquaculture pour aborder les aspects environnementaux des résultats du secteur aquacole et faire en sorte que l'aquaculture s'adapte au changement climatique et tienne compte des questions sociales et des questions d'équité.

III. Décision de la Commission

15. La Commission a approuvé le rapport de la 78^e réunion de son Comité exécutif, dont les protocoles sur la conduite des activités de la CPAP menées à distance ou selon des modalités hybrides, pour garantir le bon déroulement de ces activités et veiller à ce qu'elles débouchent sur des décisions¹.

16. La Commission a approuvé le rapport et les conclusions du Groupe de travail ad hoc sur l'avenir de la CPAP².

17. La Commission a adopté par consensus la «Résolution sur la suspension des activités de la Commission», visant à suspendre les activités de la Commission pendant cinq ans.

¹ <https://www.fao.org/3/cc2902en/cc2902en.pdf>.

² <https://www.fao.org/3/cc0450en/cc0450en.pdf>.